**Association du Devois Association FAYA**

** **

**INSCRIPTION DES EXPOSANTS AU VIDE-GRENIERS SOLIDAIRE DU DEVOIS,
se déroulant le dimanche 6 avril 2025 sur la place du Forum, à Castelnau-le-Lez (34170).**

**Clôture des inscriptions : jeudi 3 avril 2025, dans la limite des emplacements disponibles.
L’inscription sera considérée complète à réception de cette attestation signée, d’une copie de pièce d’identité et du règlement. Contact :** coccinelle.du.devois@hotmail.fr

Je soussigné(e),

Nom : …………………………………………………………………….. Prénom : …………………………………………………

Adresse : ……………………………………………………………………………………………………………………………………..

CP : ……………………………… Ville : …………………………………………………………………………………………………..

Tél : ……………………………… Email : ……………………………….…………………………………….…………………………

Pièce d’identité N° …………………………… Délivrée le …………………… par ……………….………………….………

m’inscris au vide-greniers solidaire du Devois
et déclare sur l’honneur :

* Ne pas être commerçant(e), c’est-à-dire ne pas être inscrit au registre du commerce et des sociétés
* Ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code de commerce) et ne pas vendre d’armes, de produits dangereux ni de marchandises alimentaires
* Ne pas avoir participé à plus d’une autre manifestation de même nature au cours de l’année civile 2025 (Article L 310-2 du Code de commerce)
* Avoir pris connaissance du règlement de la manifestation et m’engager à le respecter.

**Tarif par emplacement** :
**5€** pour les adhérents à une au moins des associations Faya ou du Devois
**8€** pour les non-adhérents

Je suis : 🞏 Adhérent.e Association du Devois 🞏 Adhérent.e Faya 🞏 Non-adhérent.e

🞏 J’effectue le règlement de …… € pour ……. emplacement(s) de 2m x 2 m (pas plus de 2 emplacements/personne)

🞏 soit par chèque à l’ordre de  *Association du Devois*  à déposer à la Maison des Proximités du Devois ou chez JL Pham, 5 rue du Capitole, Castelnau-le-Lez

🞏 soit en ligne sur <https://www.helloasso.com/associations/association-du-devois/evenements/vide-greniers-solidaire-du-devois-6-avril-2025>

🞏 Je joins une copie de ma pièce d’identité (sauf si précédemment inscrit.e au vide-greniers annulé en octobre 2024)

Fait à ……………………………….………………………………….  le ………………………..………………………………………

 Signature

**Règlement du Vide-greniers solidaire du Devois, Place du Forum, 34170 Castelnau-le-Lez,
6 avril 2025**

**Article 1**. La manifestation dénommée « Vide-grenier solidaire du Devois » organisée par l’Association du Devois et l’association Faya se déroulera Place du Forum à Castelnau-le-Lez le dimanche 6 avril 2025 de 9h à 13h.

**Article 2.** Seuls les particuliers peuvent disposer d’un emplacement de vente, après inscription préalable. Ils devront attester sur l’honneur de pas avoir participé à plus d’un autre événement du même type en 2025.

**Article 3.** Les emplacements sont de 2x2m environ. Leur coût est de 5 € pour les adhérents des associations Faya et du Devois, de 8€ pour les non-adhérents.

**Article 4.** L’absence de l’exposant pour quelque raison que ce soit ne donnera droit à aucun remboursement.

**Article 5.** Les emplacements seront attribués par les placiers le jour même.

**Article 6**. L’installation des stands devra se faire de 07h30 à 8h45, heure à laquelle tous les véhicules des exposants devront avoir quitté l’enceinte du vide-grenier. Passé ce délai, plus aucun véhicule ne sera autorisé à pénétrer dans l’enceinte du vide-grenier jusqu’à 13h15. Tout emplacement réservé et non occupé à 08h45 sera considéré comme libre.

**Article 7.** Les emplacements devront être rendus en bon état de propreté au départ de l’exposant, qui devra s’assurer de ne laisser aucun article non vendu, emballage ou déchet.

**Article 8**. Les participants seront inscrits sur un registre rempli par les organisateurs. Ce registre sera transmis à la Préfecture de l’Hérault après la manifestation.

**Article 9.** Sont interdites les ventes :
-d’armes de toutes catégories
-d’articles neufs
-de produits alimentaires et de boissons
-de produits dangereux.

**Article 10.** Les associations organisatrices se réservent l’exclusivité de la vente de boissons et de restauration

**Article 11.** Chaque exposant s’engage à respecter les consignes de sécurité qui lui seront données par les organisateurs, les autorités ou les services de secours.

**Article 12.** Tout exposant ne respectant pas ce règlement ou gênant le bon déroulement de la manifestation devra quitter le vide-greniers.

**Article 13.** Les organisateurs se dégagent de toute responsabilité en cas de vol, perte ou détérioration sur les emplacements ou lors de l’installation et la désinstallation (objets exposés, voitures, affaires personnelles, …).

**Article 14.** Les organisateurs se réservent le droit d’annuler la manifestation en cas de force majeure. Dans ce cas, les frais d’inscription seront remboursés.

**Contact :** coccinelle.du.devois@hotmail.fr